




mission

La Fondation des Auberges du cœur

La Fondation des Auberges du cœur a pour mission de financer, promouvoir et soutenir les maisons d'hébergement membres du Regroupement des Auberges du cœur dans leur action d'amélioration des conditions de vie et de participation sociale des jeunes en difficulté et sans abri.

- 
- Un lieu où les jeunes en difficulté familiale ou sociale, abandonnés, itinérants, décrocheurs, toxicomanes ou en détresse sont accueillis et soutenus dans tous les aspects de leurs besoins physiologiques, affectifs et sociaux.
 - Une alternative au réseau de l'État : les Auberges permettent à la fois d'éviter la prise en charge des jeunes adolescents par la DPJ et d'aider ceux qui, à 18 ans, ne peuvent plus bénéficier des services de celle-ci (60 % des jeunes adultes en difficulté accueillis dans les Auberges sont passés par le réseau).
 - Objectif d'intervention des Auberges : recréer autour du jeune un réseau affectif (famille, amis, communauté) qui le conduira vers l'autonomie. La démarche du jeune doit être volontaire. Il peut y séjourner jusqu'à un an.

Que sont les Auberges du cœur ?

Qui sont nos jeunes ?

- Plus du tiers des 3 000 jeunes hébergés annuellement ont entre 12 et 17 ans.
- 67 % ont entre 16 et 19 ans.
- 60 % des jeunes sont dirigés vers les Auberges par les services institutionnels.
- 60 % des jeunes vivent en état d'indigence et de grande pauvreté.
- 85 % des jeunes mineurs ont vécu des conflits familiaux, incluant des situations de violence, de négligence et d'abandon.
- 35 % des jeunes mineurs vivent les contrecoups d'agressions physiques ou sexuelles.
- 27 % ont des pensées suicidaires.
- 33 % des jeunes mineurs et 44 % des jeunes majeurs ont des problèmes de toxicomanie.
- Les jeunes proviennent de tous les milieux socio-économiques.



- Rajeunissement de la clientèle.
- Problèmes accrus de santé mentale.
- Gangs de rue et criminalité en hausse; dépendance au jeu.
- Hausse marquée des prescriptions de médicaments psychotropes.
- Hausse de l'idéation suicidaire et des tentatives de suicide.
- Accroissement des passages en familles d'accueil et en centres d'accueil.
- Accroissement des cas lourds : jeune itinérant, mal nourri, sorti d'un centre d'accueil à 18 ans, abandonné par sa famille, ayant un problème de santé mentale, de toxicomanie ou autres.

Évolution des problématiques de 1975 à 2006

La campagne de financement 2006-2010

Objectif : 16 millions \$

en 5 ans, dont 8 millions \$ grâce à une campagne auprès des entreprises.

Raison d'être : contrer l'exclusion sociale des jeunes en difficulté.

Ces cinq années de campagne majeure donneront à la Fondation le temps nécessaire pour diversifier ses programmes de financement afin d'assurer la pérennité de l'œuvre des Auberges du cœur et de la Fondation elle-même par des opérations de marketing direct, l'acquisition de donateurs, le développement d'événements majeurs de collectes de fonds récurrents ainsi que la consolidation des partenariats stratégiques et des partenariats commerciaux.

Financement des Auberges du cœur en 2010

Moyens :

1. DÉVELOPPER DES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE : 5 000 000 \$

• Contrer le décrochage social des jeunes

- Développement de l'expertise pour les interventions à la source des problèmes visant à contrer l'itinérance, l'errance, la violence, la dépendance au jeu, aux drogues, etc.
- Développement de moyens pour créer des liens affectifs de stabilité : activités et loisirs, cafés-rencontres, sports, plein air, musique, arts, lecture, cuisine, jeux, fêtes, etc.
- **Favoriser le retour dans le milieu familial ou l'accès au logement à prix modique**
- Chez les mineurs : médiation et suivi à la suite d'une rupture familiale, en vue d'un retour progressif dans la famille, lorsque la situation est favorable.
- Chez les jeunes adultes : maintien des liens après l'hébergement; accès au logement social et aux appartements supervisés; soutien à la recherche de logement et à l'organisation d'une vie autonome (budgétisation, cuisines collectives, etc.).

• Favoriser le retour à la vie active

- Responsabilisation : développement d'outils pour pousser les jeunes vers l'autonomie et en faire le moteur de leur propre changement.
- Éducation à la citoyenneté, autonomisation, responsabilisation, soutien à la suite d'une expulsion scolaire, démarches de retour à l'école, alphabétisation, etc.
- Développement de l'employabilité : création de plateaux de travail, de microentreprises d'économie sociale et d'insertion; soutien aux jeunes en recherche d'emploi et en emploi, accompagnement pour orienter les jeunes vers l'acquisition d'un métier, etc.

Les Auberges exploitent déjà quatre entreprises d'économie sociale et d'insertion, ainsi que trois plateaux de formation et permettent chaque année à 137 jeunes de bénéficier d'un logement à prix modique, supervisé ou non, leur fournissant ainsi les moyens d'atteindre peu à peu leur pleine autonomie.

2. CRÉER UN FONDS DE DOTATION : 2 000 000 \$

- L'usufruit de ce fonds de dotation servira au développement et à l'amélioration des meilleures pratiques d'intervention auprès des jeunes démunis.

3. RÉALISER UNE CAMPAGNE DE NOTORIÉTÉ : 1 000 000 \$

- But : faire connaître et légitimer l'œuvre auprès du grand public, des milieux d'affaires et des gouvernements.

4. MAINTENIR LES PROGRAMMES ACTUELS ET LE FINANCEMENT DE BASE : 8 000 000 \$

Note : cette somme sera récoltée par les 27 Auberges du cœur dans leur propre milieu.



La Fondation et les Auberges du cœur s'engagent conjointement à prendre les moyens pour que, dans cinq ans, 20 % des ressources financières des Auberges proviennent du grand public et servent essentiellement à soutenir les programmes de lutte contre l'exclusion sociale.

Vision et engagement

Parallèlement, elles mettront tout en œuvre pour que le gouvernement accroisse, sur un horizon de trois ans, le financement destiné à l'hébergement et aux services de base. En effet, à l'heure actuelle, pour maintenir ses 315 lits et les services de base qui y sont associés, les Auberges reçoivent un financement gouvernemental nettement inférieur aux autres organismes desservant des clientèles en détresse.

Exemples de subventions annuelles par personne et par place :

- | | |
|---|-----------|
| • Maisons d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence : | 43 000 \$ |
| • Centres carcéraux : | 60 000 \$ |
| • Centres jeunesse : | 75 000 \$ |
| • Auberges du cœur : | 23 000 \$ |



Renseignements :

Pierre Audette, directeur général de la Fondation des Auberges du cœur
 Téléphone : (514) 523-3659 Courriel : fondation@aubergesducoeur.com
 2000, boul. Saint-Joseph Est, Montréal (Québec) H2H 1E4

www.aubergesducoeur.com